**Compte rendu de la séance du 29 juin 2016**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Date de la convocation: 23/06/2016  *L'an deux mille seize et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MICHEL*  **Présents :** Alain MICHEL, Emile BADIH, Jérémi BARANOWSKI,  Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Nicolas WIERZBINSKI  **Représentés:** Denis PICHON par Adèle KUENTZ  **Excusés:** Gisèle MAUREL, Christine MARCELLIN  **Absents:** Thomas MINI  **Secrétaire de séance:** Laëtitia COLLET |

**Ordre du jour:**

- Nomination d'un secrétaire de séance

- Approbation des comptes rendus des séances du 11 et du 25 mai

- Modalités du compte rendu de séance

- Destitution de la fonction de 3ème adjoint du 3ème adjoint

- Délibération pour le paiement de la facture du permis de construire de NaturArch

- Demande de subvention FRAT pour les logements en paille porteuse

- Recrutement de 3 techniciens constructeurs spécialisés en paille porteuse

- Délibérations modificatives de crédit sur le budget général :

- materiel document unique prévention des risques

- tubage chaudière maison commune

- dépose de l'ancienne horloge de l'éclairage public

- velux du logement terrasse

- Délibérations modificatives de crédit sur le budget eau et assainissement :

- annulation de titre

- paiement des taxes de l'agence de l'eau

- Délibérations modificatives de crédit sur le budget transport :

- excédent d'investissement changement d'article

- Renouvellement de la convention avec "comme par enchantement" pour la rentrée scolaire prochaine

- Limitation de la vitesse au hameau des Pons

- Participation des 2 communes de Piégut et de Venterol au budget transport pour moitié chacune

- Avis du comité technique sur l'autorisation spéciale d'absence

-Vente de la villa impasse des jardins aux locataires

------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.

M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter aux compte rendus des 2 séances précédentes.

Les remarques émises sont les suivantes :

-sur le compte rendu de la séance du 25 mai : bien noter que 2 membres étaient absents et excusés Denis PICHON et Nicolas WIERZBINSKI

-sur le compte rendu de la séance du 11 mai modifier ainsi l'article 10 : les propriétaires au hameau de Jussel proposent de rétrocéder à la commune la partie de chemin où passent tous les réseaux

Les 2 compte rendus ainsi rectifiés, le conseil municipal les approuve à 6 voix pour et 1 voix contre.

**1-Modalités des comptes rendus des séances du conseil municipal pour les séances à venir**

M le Maire rappelle qu'il avait été convenu que les enregistrements audios des séances du conseil municipal soient déposés sur le site de la mairie.

Pour des raisons techniques diverses, il est très diificile voir impossible selon le poids des fichiers et les possibilités d'hébergement du site, de le faire.

Aussi M le Maire propose :

-que les enregistrements audio continuent à se faire par les personnes qui le souhaitent, sans obligation faite à la mairie de le faire. Ces enregistrements peuvent ensuite être disponibles en mairie, via une clé usb des demandeurs, si les personnes ayant effectué l'enregistrement le déposent.

-que le compte rendu papier continue d'être rédigé pour information à la population, affiché, et déposé sur le site.

Ainsi la mairie se libère de l'obligation d'enregistrement et de son dépôt sur le site.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à 5 voix pour et 2 abstentions la proposition de M le Maire.

**2- Fonctions de 3ème adjoint du 3ème adjoint ( D\_2016\_043)**

M le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 2122-18 et 2122-21

Vu la délibération en date du 28 mars 2014 n° D 2014-009 relative à l'élection de M Emile Badih à la fonction de 3 ème adjoint

Vu l'incohérence de l'attitude et des actions de M Emile Badih avec sa fonction de 3ème adjoint

Propose au conseil municipal de mettre fin aux fonctions de 3ème adjoint de M Emile Badih et de voter à bulletin secret pour ou contre cette proposition.

Après dépouillement des bulletins de vote, il est décidé à 5 voix pour et 2 voix contre de mettre fin aux fonctions de 3ème adjoint de M Emile Badih.

**3-Paiement des honoraires NaturArch pour établissement du permis de construire des 3 logements locatifs communaux aux Auches ( D\_2016\_044)**

M le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 7 décembre 2015 n°D-2015-082, il avait été décidé de confier l'établissement du permis de construire pour les 3 logements locatifs communaux en paille porteuse aux Auches au bureau d'études NaturArch .

M le Maire demande au conseil municipal de délibérer maintenant sur le paiement de cette note d'honoraires n°5 en date du 09/05/2016 d'un montant de 1494 € TTC.

Le conseil municipal à 6 voix pour et 1 contre décide d'autoriser M le Maire à régler cette note d'honoraires.

**4-Demande de subvention FRATpour le projet de construction des 3 logements communaux locatifs en paille porteuse. ( D\_2016\_045)**

M le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention au titre du FRAT, fond régional d'aménagement du territoire , peut être sollicitée auprès de la Région, pour le projet de construction des 3 logements communaux locatifs en paille porteuse, le dossier établi pour le CRET étant déjà parvenu aux services de la Région.

La Région peut intervenir à hauteur de 10% du coût hors taxe des travaux,

avec un plafond de 200 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 6 voix, pour et 1 contre de solliciter ce financement FRAT auprès de la Région, et autorise M le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

**5-Recrutement de 3 employés techniques spécialisés en construction paille porteuse ( D\_2016\_046)**

M le Maire propose au conseil municipal, pour réaliser le programme des 3 logements locatifs communaux en paille porteuse, de recruter 3 employés techniques spécialisés enconstruction paille porteuse pour une durée de 7 mois après obtention du visa de la sous préfecture de Forcalquier de l'arrêté accordant le permis de construire.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à 6 voix pour et 1 contre, de recruter 3 employés techniques spécialisés enconstruction, pour une durée de 7 mois après obtention du visa de la sous préfecture de Forcalquier de l'arrêté accordant le permis de construire, par contrat à durée déterminée, et charge M le maire de pourvoir à ce recrutement.

**6- Délibérations modificatives de crédit**

\* DM matériel DU agent communal ( D\_2016\_047)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **INVESTISSEMENT :** | | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| 21311 - 206 | Acess Ecole+MC+Agrandissement | -64.00 |  |
| 21758 - 205 | Matériel DU | 64.00 |  |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 6 pour et 1 abstention, les suppléments de crédits indiqués ci-dessus.

\*DM : Tubage cheminée chaudière maison commune ( D\_2016\_048)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **INVESTISSEMENT :** | | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| 21311 - 150 | Rénovation patrimoine communal | 1670.00 |  |
| 21311 - 206 | Acces école+MC+Agrandissement | -1670.00 |  |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 6 voix pour et 1 abstention les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

\*DM : Horloge éclairage public ( D\_2016\_049)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **INVESTISSEMENT :** | | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| 21534 - 141 | Réseaux d'électrification | 228.00 |  |
| 21311 - 206 | Access école+MC+Agrandissement | -228.00 |  |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 6 voix pour et 1 abstention, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

\*DM : Velux logt terrasse ( D\_2016\_050)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **INVESTISSEMENT :** | | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| 2132 - 115 | Réhabilitation logements communaux | 3880.00 |  |
| 2031 - 206 | Access école+MC+Agrandissement | -3880.00 |  |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 6 voix pour et 1 abstention, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

\*DM Budget Eau Assainissement : Changement article annulation titre role eau ass

( D\_2016\_051)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **FONCTIONNEMENT :** | | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| 673 | Titres annulés sur exercices antérieurs | 28.00 |  |
| 6541 | Créances admises en non-valeur | -28.00 |  |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 6 voix pour et 1 abstention en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

\*DM Budget général : sub budget eau ass ( D\_2016\_053) pour régler les taxes de l'Agence de l'Eau

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **FONCTIONNEMENT :** | | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| 6573702 | Subv Budget Eau Ass | 4960.00 |  |
|  | **TOTAL :** | **4960.00** | **0.00** |
| **INVESTISSEMENT :** | | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| 21311 - 206 | Acces Ecole+Mc+Agrandissement | -4960.00 |  |
|  | **TOTAL :** | **-4960.00** | **0.00** |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 6 voix pour et 1 abstention, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

\*DM Budget Eau Ass : Taxes Agence de l'Eau ( D\_2016\_054)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **FONCTIONNEMENT :** | | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| 701249 | Reversement redevance agence de l'eau | 3460.00 |  |
| 706129 | Reverst redevance modernisat° agence eau | 1500.00 |  |
| 747 | Subv. et participat° collectivités |  | 4960.00 |
|  | **TOTAL :** | **4960.00** | **4960.00** |
| **INVESTISSEMENT :** | | **DEPENSES** | **RECETTES** |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |
|  | **TOTAL :** | **4960.00** | **4960.00** |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 6 voix pour et 1 abstention, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

\*DM BT Excédent BT ( D\_2016\_052)

M le Maire expose au conseil municipal que lors de la saisie informatique du budget transport l'excédent de fonctionnement reporté a été imputé au chapitre 040 au lieu du chapitre 0000. Il convient de rectifier cette erreur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 6 voix pour et 1 abstention, la rectification de cette erreur.

**7-Renouvellement de la convention avec le traiteur "comme par enchantement" pour la cantine pour la rentrée prochaine**

M le Maire donne lecture de la convention pour la rentrée scolaire prochaine.

Le conseil municipal décide de mieux étudier cette convention et de proposer des ajustements

au traiteur avant sa signature.

**8-Limitation de vitesse au hameau des Pons**

M le Maire informe le conseil municipal de la demande des habitants des Pons concernant la limitation de vitesse dans leur hameau.

Il propose de prendre un arrêté pour déplacer la limite d'agglomération de Piégut à l'entrée du hameau des Pons, afin de limiter à 50km/h la vitesse dès l'entrée de ce hameau, et de se rapprocher de la Maison Technique de Sisteron pour ce faire.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

**9-Participation des 2 communes de Venterol et Piégut au budget transport**

M le Maire informe le conseil municipal que sur demande de Mme la Perceptrice il a pris le certificat administratif suivant :

Je soussigné, Alain MICHEL, Maire de Piégut, certifie que lors de la confection du budget transport 2016, il a été décidé d’un accord commun avec la commune de Venterol que la différence entre le montant total des dépenses et le montant total des recettes serait partagé en 2 parts égales entre les 2 communes, afin de satisfaire au besoin réel du service du transport.

Ce certificat administratif sera cosigné par les 2 maires .

**10-Avis du comité technique sur l'instauration d'autorisations speciales d'absence**

M le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2016-11 prise le 22 février 2016 concernant les autorisations speciales d'absence. Il informe le conseil municipal que le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable à cette décision.

**11-Vente de la villa impasse des jardins aux locataires sur leur demande**

M Nico;las WIERZBINSKI fait part de sa demande d'acheter la villa locative communale impasse des jardins dont il est déjà locataire.

M Nicolas WIERZBINSKI ayant quitté la salle, les conseillers municipaux débattent à ce propos sans délibérer car le quorum n'est plus atteint.

Cette question sera remise à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance de conseil muncipal.

**Questions diverses :**

\*M le Maire fait part des travaux de branchement à l'eau potable du karting.

\*M Badih rapelle le besoin de protection de la borne d'irrigation au hameau de Jussel

\*M Badih informe du besoin en panneaux de signalisation au hameau de Jussel :

voie sans issue - limitation de vitesse à 30km/h - stationnement interdit- aire de retournement

\*M le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réalisation de la station d'épuration du village ont commencé, et qu'une réunion de chantier a lieu chaque mardi.

\*M le Maire signale que la Maison Commune est déjà classée en ERP : etablissement recevant du public et que le secrétariat de mairie est maintenant situé à l'étage de la maison commune.

\*M le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'association"4 Elans pour l'Ent Raid" concernant une participation financière au "4 L Trophy" opération humanitaire apportant, entre autres, à des écoles du Maroc du matériel scolaire. Cette association propose un lien avec l'école primaire de Piégut. Le conseil municipal décide de consulter l'institutrice avant de donner une réponse.

\*Point sur les Temps Péri scolaires : Mme Laetitia Collet fait le point sur les Temps d'Animation Périscolaires pour la rentrée prochaine de septembre 2016.

Un PEDT Projet EDucatif Territorial va être finalisé. Un animateur sportif Léo Sempere est pressenti comme directeur du centre de loisir créé pour ce PEDT, il sera rémunéré via le groupement employeur Profession Sport 05. Les TAP auront lieu tous les mardi après-midi.

La question se pose de la présence d'une personne de plus lors du temps de cantine pour seconder l'agent actuellement en poste. Ce point est reporté à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

La question est posée d'une aide aux devoirs à proposer aux familles, 2 fois par semaine, niveau CP à la fin lycée. Cette question reste à l'étude pour le moment.

La séance est levée à 23H

Le Maire

Alain MICHEL